

Séance du 28 mai 2024

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Echevins

PATTE C., SAVINI A.M., MONNIEZ C., WATTIEZ F., MARICHAL M.,
DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B., MAHIEU A., HOSLET G.,
CIAVARELLA S., WALLEMACQ H., VAN CRANENBROECK A.,
POTENZA D., PLANCQ I., IVANCO N., DUMORTIER V., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu l'article L1122-14, §§2 et suivants du Code de la Démocratie
Locale et la Décentralisation ;

Vu les articles 67 à 72 du Règlement d'Ordre Intérieur du conseil
communal ;

Vu la demande d'interpellation du collège communal introduite par
Monsieur Quentin MEUNIER, inscrit au registre de population de la
commune ;

Attendu que celle-ci a été introduite par courriel en date du 27 avril
2024 ;

Attendu que les conditions de recevabilités fixées par les articles 67
et 68 du ROI du conseil sont respectées, que le collège l'a donc
déclarée recevable ;

entend (maximum 10 minutes)

Monsieur Quentin MEUNIER en la présentation de son interpellation
ci-après reproduite :

« Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège Communal,

Cette interpellation citoyenne fait suite à mes interpellations des 12
mars et 23 avril 2024, qui présentaient une proposition de réforme
visant une baisse de taxes moyenne de 500€ par an et par foyer,
étalée sur une période de trois ans.

Deux paquets de mesures d'économies pour un montant cumulé
d'environ 800 000€ avaient été présentés. Cette intervention détaille
un dernier paquet de mesures d'environ 200 000€.

Celui-ci est moins important que prévu car je n'ai toujours pas pu obtenir de copie numérique des compte du CPAS, ce qui relève pourtant de la liberté d'accès aux documents administratifs, garantie par l'article 32 de la Constitution. Malgré l'extrême déficit de transparence des données publiques dans la commune de Bernissart, nous serons donc parvenus à présenter des mesures concrètes pour un million d'euros annuels. Cela en dit long sur le potentiel restant d'économies une fois l'opacité levée.

Le cadre général de la réforme est présenté dans ma première interpellation, qui est reprise dans le PV du Conseil communal du 12 mars 2024, et que je tiens à disposition de chacun.

Avant de détailler les mesures, je rappelle que je ne suis pas actif dans le monde de la fonction publique, et que je ne dispose pas de l'aide de spécialistes de ces matières. Ce plan contiendra donc forcément des erreurs et la réponse du Collège, assisté de l'administration communale, sera une première occasion de les corriger. L'essentiel est bien d'initier un débat.

Dépenses de transferts :

1. Pour rappel, le CPAS nous a répondu ne pas pouvoir nous transmettre la liste de son patrimoine immobilier car celle-ci n'existerait pas. Lors du Conseil communal du 23 avril, le Président du CPAS a déclaré que celui-ci vendait actuellement des terrains, ce qui signifie que le CPAS dispose d'un patrimoine important, comme nous le pressentions. Nous proposons donc de vendre des terrains pour un million d'euros supplémentaires, mais d'affecter le produit à la baisse de la dotation communale plutôt qu'aux dépenses du CPAS. De manière générale, les entités communales ne doivent pas conserver du patrimoine qui ne leur sert pas et qu'elles ne sont pas qualifiées pour gérer, au détriment du pouvoir d'achat immédiat des habitants. 80 000€ (voir infra pour le calcul).

2. Supprimer les subsides communaux aux associations d'aide sociale. On constate déjà des doublons entre l'action sociale du CPAS et celle de la commune, pour des résultats peu convaincants. Il faut remettre de l'ordre dans ces dépenses en évaluant leur efficacité. 11 500€.

Dépenses de dette :

Vendre un actif (ex : un immeuble) permet de financer une partie des nouveaux investissements de la commune sur fonds propres, et donc d'éviter une charge d'emprunt au budget ordinaire. Si nous prenons pour moyenne des nouveaux crédits un amortissement constant sur 15 ans au taux de 3,5 %, la charge d'emprunt économisée est de l'ordre de 8 % des fonds propres générés par la vente des actifs (montants soulignés)

3. Avec le temps, la Commune a accumulé énormément de bâtiments, souvent peu exploités. Il est possible d'identifier des bâtiments superflus pour une valeur vénale de 1,6 millions d'euros, notamment :

* Rue Emile Carlier 17 à Blaton, la petite maison qui accueille l'école des devoirs, estimée 100 000€ et remplacée par la Maison Rurale à 50 mètres ou trois écoles primaires à proximité 8 000€.

4. Nous avons déjà évoqué notre opposition à de nombreux projets futurs du Collège. Citons par exemple la rénovation du Kamara, le moulin de Blaton, la gare de Blaton « multiservices », le musée de la Mine, ou le parking haut de gamme du COP. On peut certainement chiffrer à environ 750 000€ par an les emprunts contractés pour financer ces projets très discutables. Nous proposons de renoncer à ces projets et de consacrer un tiers de cette somme au renforcement des missions de base de la commune (routes, trottoirs, égouts) et le solde (500 000€ soit 40 000€ par an) à la baisse des taxes. 40 000€.

5. Concernant le matériel du service travaux (notamment les véhicules), la commune semble souvent privilégier l'acquisition alors que des formules de location seraient moins coûteuses pour du matériel utilisé occasionnellement. 15 000€.

Dépenses de fonctionnement :

6. Réduire les dépenses en matériel de propagande touristique, laquelle relèvera désormais de la Maison du tourisme de Wallonie Picarde. 10 000€.

7. Céder la propriété ou la gestion du camping communal à un privé, qui maximisera la rentabilité et qui serait rémunéré au pourcentage ou sélectionné sur appel d'offre. 15 000€.

8. Réduire de 10 % les frais de téléphonie en recourant intensément aux messageries instantanées de type Whatsapp. 5 000€.

9. Les frais de fonctionnement relatifs à l'assistance sociale apparaissent très élevés, il doit être possible de les diminuer après examen. 15 000€.

10. Supprimer les dons annuels au troisième âge comme les bûches de Noël ou les bouteilles de vin. C'est encore une fois du clientélisme électoral qui ne sert en réalité que les mandataires. Si l'on cherche à combattre l'isolement des personnes âgées, il faut développer les comités de quartier et la vie locale. 19 000€.

11. Supprimer les primes à la construction. 2 000€.

12. Supprimer les jetons de présence de la CCATM. 1 500€.

Dépenses de personnel :

Les mesures suivantes permettront de réduire la charge de travail du personnel et ainsi de réaliser la réduction de personnel exposée ci-dessus :

13. Faire un large appel au bénévolat, notamment des jeunes retraités, pour l'école des devoirs, l'accueil extrascolaire et les plaines de jeux. Cela amplifiera la participation des pensionnés à la vie locale et favorisera les contacts intergénérationnels.

Remarques concernant les dépenses futures :

Piscine du Préau :

Une piscine de cette taille est bien au-delà des moyens d'une petite commune à bas revenus comme Bernissart. De très gros investissements y ont été faits récemment, il faudra en tenir compte dans les décisions d'exploitation à moyen terme, mais il est urgent d'admettre qu'à long terme, cette piscine met en péril la situation financière de la commune et des habitants.

Etienne de Callatay, Economiste, Ancien Chef de cabinet du Ministre des finances : « *On peut se demander si c'est à l'État de s'occuper de certaines choses. Des piscines publiques, par exemple. N'est-il pas plus démocratique de bien apprendre à lire et écrire aux enfants que de donner des cours de natation ? Il y a des domaines où l'État intervient trop. Mais trop peu dans d'autres. Pourquoi envoyer un enfant à la crèche coûte-t-il plus cher qu'une année à l'université ?* » (L'Echo, 17/04/23)

Notons que des alternatives sont disponibles : Piscine communale rénovée de Saint-Ghislain (à 15 minutes) ; Piscine extérieure de Péruwelz disponible de juin à septembre (à 10 minutes). Notons également que Leuze-en-Hainaut a un projet de nouvelle piscine et que Péruwelz compte y envoyer ses élèves plutôt qu'à Bernissart.

Projet de rénovation du Musée de la Mine d'Harchies :

Pour avoir du succès, un musée doit avoir une masse critique. En collaboration avec les autres communes du bassin minier, transférer les collections vers une grande ville, là où le flux touristique est important.

Question posée au collège communal

Le Collège communal est-il prêt à ouvrir une réflexion sur la base de ce plan qui vise une baisse de taxes moyenne de 500€ par an et par foyer et notamment sur les dernières mesures présentées ici ?

Réponse de ... (maximum 10 minutes):

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN